

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2254

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 56

Au début de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« Ce plan »,

Les mots :

« Le plan climat-air-énergie territorial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.